



GUIDE DES PARENTS

CAMP YOUHOU VENISE-EN-QUÉBEC

Été 2022



TABLE DES MATIÈRES

COORDONNÉES IMPORTANTES	3
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1. Fonctionnement relatif à l'inscription	4
2. Reçu d'impôt	4
3. Les heures d'animation du camp Youhou!	4
4. Procédures pour les arrivées et les départs	5
5. Code de vie du campeur Youhou!	6
6. À apporter quotidiennement	7
7. Code vestimentaire	7
8. Objets perdus	7
9. Objets personnels	8
10. Maladie	8
11. Administration des médicaments	8
12. Allergies	9
13. Baignade	9
14. Urgence	9
15. Mesures de la COVID	10
16. Sorties	10
17. Blessure	11



COORDONNÉES IMPORTANTES

Directeur des camps Youhou!

Frédéric Lanoue

Courriel : frederic.lanoue@grouperdomisa.com

Directeur des Camps Youhou!

Thomas Gagnon

Courriel : thomas.gagnon@youhou.zone

Directrice des Camps Youhou!

Alexandra Ouellet

Courriel: alexandra.ouellet@youhou.zone

Coordonnatrice

Maud-Eugénie Lamarche

Courriel : coordo.venise@youhou.zone



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Fonctionnement relatif à l'inscription

1.1 Modalités d'inscription

- Par internet: Il est possible de procéder à l'inscription via le site internet *Youhou* et sélectionner le camp Youhou! Venise-en-Québec et le site que vous désirez. Il est possible d'y accéder par le site <http://youhou.zone/> pour y inscrire votre enfant.

1.2 Modification de l'inscription (ajout/annulation d'activité)

Procédure : Pour un ajout, vous devez retourner dans votre dossier et choisir l'activité en question comme lors de l'inscription initiale. Vous pouvez aussi le faire en personne avec l'aide de Maud-Eugénie, la coordonnatrice.

Pour une meilleure gestion des présences, horaires ainsi que pour communiquer plus facilement avec vous, nous avons un partenariat avec l'application Quidigo. Nous vous invitons à la télécharger sur votre téléphone intelligent ou d'utiliser le site internet de Planitou <https://planitou.ca/>. Cela facilitera les communications entre nous, votre enfant et vous !

2. Reçu d'impôt

Un lien internet vers votre relevé 24 vous sera acheminé par courriel dans les délais prescrits par la loi. Cependant, une directive du Ministère du Revenu nous oblige à demander le numéro d'assurance sociale de la personne à qui nous remettrons le reçu. Si vous ne l'avez pas déjà fourni sur la fiche d'inscription, veuillez nous le transmettre le plus tôt possible. Faute de quoi, nous ne pourrions pas vous acheminer le relevé 24.

3. Les heures d'animation du camp Youhou!

Les heures d'animation régulières sont de **9h00 à 16h00**.

Les heures d'animation du service de garde sont de **7h00 à 9h00** et de **16h00 à 18h00**.

Veuillez noter que les seules personnes autorisées à venir chercher leur(s) enfant(s) sur le site d'animation sont les parents ou les personnes titulaires de l'enfant. Il est donc **obligatoire** de nous avvertir par courriel ou par téléphone au courant de la journée si une personne non autorisée vient chercher le ou les enfants en question. Un mot de passe



déterminé par la ou les personnes titulaires de l'enfant sera requis afin de pouvoir quitter avec l'enfant.

4. Procédures pour les arrivées et les départs

4.1 Enfants non inscrits au service de garde

Si votre enfant peut quitter le site d'animation seul, vous devez en aviser l'équipe de coordination par courrier électronique, par téléphone ou par *Planitou*. Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, il peut arriver à partir de 8h45 et il doit quitter pour 16h15.

4.1.1 Débarcadère de Venise-en-Québec

- Service de garde ou pas, le débarcadère reste le même pour tous
- Vous déposez votre enfant devant la porte principale du centre culturel et si vous avez des questions, vous pouvez vous diriger vers le stationnement tout en avisant l'animateur à la porte. La personne concernée viendra vous répondre à votre fenêtre
- Ce sera la même procédure pour le départ de l'enfant qui sera appelé par émetteur radio.

4.1.2. Débarcadère d'Henryville

- Service de garde ou pas, le débarcadère reste le même
- Vous déposez votre enfant devant la porte principale du centre des loisirs sans entrer dans le stationnement réservé aux autobus. Si vous avez une question, vous pouvez vous diriger de l'autre côté de la rue tout en avisant l'animateur à la porte. La personne concernée viendra vous répondre par la fenêtre.
- Ce sera la même procédure pour le départ de l'enfant qui sera appelé par émetteur-radio.

- Aucun parent ou visiteur ne sera admis sur le site.
- Tout le matériel utilisé sera désinfecté deux fois par jour.
- Les normes de distanciation entre les enfants et les animateurs seront respectées.
- Les enfants se laveront les mains avant chaque activité.
- La bouteille d'eau est obligatoire puisque les fontaines d'eau seront fermées, sauf pour le remplissage.

Frais de retard

Des frais de **5\$ par tranche de 15 minutes** seront exigés pour tout retard au service de garde. Nous vous demandons tout de même de bien vouloir nous téléphoner afin de nous en informer : **438-495-6651**.

5. Code de vie du campeur Youhou!

1. Je respecte l'adulte et les autres enfants en gestes et en paroles;



2. Je respecte les lieux et le matériel mis à ma disposition;
3. Je respecte les règles sur les différents plateaux, dans les jeux et dans les déplacements;
4. Je respecte les règles de sécurité en tout temps;
5. Je tente de respecter les règles de distanciation et d'hygiène;
6. J'évite la violence physique et verbale.

Nous avons le désir que chaque enfant puisse s'amuser et passer un bel été avec nous.

Dans le cas où votre enfant ne respecterait pas ces règles ou qu'il présenterait des troubles de comportement nuisibles au bon fonctionnement, à sa propre sécurité et à celle du groupe ou que l'animateur n'arrive pas à assurer l'encadrement adéquat de son groupe, le Camp Youhou! préconisera les mesures disciplinaires suivantes :

1. L'animateur remettra un avertissement écrit indiquant au parent le comportement nuisible de l'enfant. L'avertissement écrit devra être signé et retourné aux membres de la coordination dans les 24 heures qui suivent.
2. Si le problème persiste, un appel téléphonique mettant en relation un membre de la coordination et un parent sera fait. Le but de cet appel est de trouver une solution pour améliorer les agissements de l'enfant.
3. Si le problème persiste, une suspension d'une durée déterminée par l'équipe de coordination sera appliquée et le parent devra venir chercher son enfant dans les plus brefs délais.
4. Malgré les mesures, si le comportement ne s'améliore pas, l'enfant sera expulsé définitivement et le parent remboursé.

N.B: Un trouble du comportement grave, mettant en péril la sécurité ou l'intégrité des enfants, peut immédiatement conduire à l'application des mesures disciplinaires allant jusqu'à l'expulsion, et ce, sans avertissement.

La sécurité et l'intérêt général primeront toujours sur l'intérêt particulier. C'est dans cette optique que nous traiterons toute problématique comportementale.

6. À apporter quotidiennement

Nous vous suggérons de placer tous les effets personnels, bien identifiés, de votre enfant dans un sac à dos. Il sera plus facile pour lui de transporter toutes ses choses. Il serait aussi important de pouvoir laisser le sac à dos utiliser au camp pour minimiser les risques de propagation. Vous pourrez donc changer le matériel quelques fois par semaine, par exemple le maillot de bain, la serviette ainsi que du linge de rechange.

Voici ce qu'on doit retrouver tous les jours dans le sac à dos et qui doit être identifié :

- **Casquette ou chapeau;**
- **Maillot de bain;**
- **Casque de bain;**



- Crème solaire (de préférence en vaporisateur)
- Serviette de plage;
- Boîte à lunch identifiée (comprenant lunch **froid**, 2 collations **santé**);
- Souliers de course (obligatoire en tout temps, pas de sandales).
- **Une gourde personnelle** (avec le nom inscrit)
- Désinfectant pour les mains *Optionnel*

7. Code vestimentaire

- Vêtements de sport (éviter la jupe/robe)
- Souliers de course
- Chapeau, casquette

8. Objets perdus

- Les objets perdus seront rassemblés sur une table prévue à cet effet. Veuillez-vous informer de son emplacement et y jeter un coup d'œil régulièrement.
- Les items non récupérés seront envoyés à un centre de partage à la fin de l'été.

9. Objets personnels

Un endroit spécifique sera attribué à chacun des groupes afin d'y déposer les effets personnels des enfants. Par contre, il est recommandé de laisser à la maison les objets personnels ayant une valeur financière ou sentimentale, car un risque de bris peut survenir dû aux activités dynamiques dans l'enceinte du camp.

N.B: Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

10. Maladie

****Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :***

- Fièvre;
- Diarrhée;
- Vomissements au cours des 24 dernières heures;
- Éruption cutanée non diagnostiquée;
- Maladie infectieuse;
- Présence de parasites (poux).
- Perte d'odorat
- Étourdissement

Ou tout autre symptôme s'apparentant à ceux de la COVID-19



*Un remboursement est possible si l'enfant manque plus de deux jours, pour des raisons médicales, dans la même semaine.

Si certains symptômes liés à la Covid-19 sont découverts, l'enfant sera mis en salle d'isolement jusqu'à la venue d'un parent ou tuteur responsable.

11. **Administration des médicaments**

Nous vous demandons d'informer l'équipe de coordination si votre enfant doit prendre des médicaments pendant les heures de camp de jour. Un formulaire d'administration des médicaments devra être rempli et remis à un coordonnateur. Nous vous demandons également de fournir un contenant identifié dans lequel SEULEMENT le nombre de médicaments prévus pour une journée d'animation y sera inséré.

Il est de la responsabilité du parent de transmettre la posologie à appliquer aux animateurs.

12. **Allergies**

Le Camp Youhou! soutient la protection des enfants atteints d'allergie de toute sorte. Pour cette raison, nous vous demandons d'éviter les aliments contenant les ingrédients suivants:

- Arachides;
- Noix;
- Fruits de mer.

Nous vous demandons d'informer l'équipe de coordination ainsi que les animateurs si votre enfant est atteint d'une allergie quelconque. De plus, l'enfant devra avoir EN TOUT TEMPS, un auto-injecteur d'épinéphrine sur lui dans un sac ventral.

13. **Baignade**

- La sécurité aquatique est assurée par un/une sauveteur en collaboration avec nos animateurs.
- Des animateurs font la surveillance des postes déterminés par l'équipe de coordination du Camp Youhou!. Ils ont donc un contact visuel en tout temps avec les enfants lors de la baignade.
- Les enfants iront à la plage le lundi et jeudi en après-midi.
- Les enfants iront aux jeux d'eau le mardi, mercredi et vendredi.

14. **Urgence**

Le Camp Youhou! prendra la décision de transporter un enfant par ambulance s'il juge la situation nécessaire ou appropriée, pour une cause de maladie ou d'accident. Les frais



encourus seront facturés aux parents. Les parents et les personnes à contacter en cas d'urgence sont les premiers à être appelés dans ces situations. Le camp Youhou! n'appellera les ambulances seulement si personne n'est rejoint.

15. Mesures COVID

Les animateurs auront un masque en tout temps sur le site du camp de jour, autant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Les enfants auront aussi à porter un masque en tout temps

Si un enfant est isolé, car ce dernier a des symptômes liés à la COVID, la personne qui la prend en charge (le coordonnateur) aura une protection complète (masque, visière, blouse et gants) pour minimiser les risques de propagation.

Pour limiter au maximum la propagation du virus au courant de l'été, les enfants ne changeront pas de groupe pendant tout l'été, à moins d'un cas d'exception.

Les salles de bains que les enfants vont utiliser vont être nettoyées entre chaque groupe ainsi que tout ce qu'ils ont touché dans celles-ci. De ce fait, le risque de contamination sera grandement réduit entre les différents groupes du camp de jour.

Pour minimiser le plus possible les risques de transmission de germes entre les enfants, il serait important de laver leurs mains avant de venir le reconduire au camp. Ils pourront reprendre du désinfectant pour les mains à leur arrivée au camp.

Lors de toutes les entrées et toutes les sorties des plateaux intérieurs, les enfants seront amenés à prendre du désinfectant pour les mains.

16. Coordonnées et informations

Veuillez nous informer de tout changement de coordonnées (adresse, téléphone) ou d'informations pertinentes (santé, allergie, médication) en avisant directement l'équipe de coordination au coordo.venise@youhou.zone.

17. Sorties

Chaque mercredi, une sortie est offerte aux enfants pour le plaisir de tous. Suivant **un coût supplémentaire**, votre enfants pourra participer à la sortie offerte pendant la semaine.

Vous pouvez aller voir les sorties offertes sur notre site :

<https://www.qidigo.com/u/Camp-Youhou-Venise-en-Quebec/activities/session>

Durant cette sortie, les ratios enfants/animateurs seront diminués pour permettre une meilleure sécurité pour tous.



Le départ des enfants se fera du site de Venise-en-Québec auquel votre enfant est inscrit vers **9h30** et le retour au camp se fera vers **15h30**.

Les règles mentionnées plus haut lors des journées normales de camp de jour s'appliquent lors des sorties du mercredi.

Aucun repas chaud ne sera accepté lors des sorties puisque nous n'aurons pas accès à un micro-onde. Les consignes propres à chacune des sorties seront mentionnées dans le communiqué envoyé aux parents chaque semaine.

Pour les enfants qui ne vont pas à la sortie, des animateurs resteront au camp de jour pour passer une journée avec une thématique spéciale.

18. Blessure

Il est primordial de laisser dans le dossier de votre enfant plusieurs numéros de téléphone qui nous aideront à joindre un proche en cas d'urgence. Chaque animateur est formé en premiers soins et en réanimation cardiaque.

Voici les étapes auxquelles devront se soumettre les animateurs en cas de blessure :

- 1- Évaluer l'état de l'enfant et l'état des lieux.
- 2- Avertir un autre animateur et un membre de la coordination.
- 3- Administrer les premiers soins (*selon les compétences acquises*) avec une protection individuelle (un masque et des gants).
- 4- Si la blessure est majeure, un téléphone aux parents ou à la personne responsable de l'enfant sera fait. De plus, un transport en ambulance peut être une mesure d'urgence prise.
- 5- Remplir un rapport d'accident avec le plus de détails possibles et le remettre à un membre de l'équipe de coordination.

*Les suivis seront effectués par un membre de l'équipe de coordination du camp de jour.

En vous souhaitant un bel été!

L'équipe Youhou! 2022.